

importance qui s'attache à de bonnes relations commerciales entre les Antilles anglaises et l'Amérique du Nord, accords qui représentent un adoucissement fort sensible aux restrictions à l'importation des denrées en provenance des États-Unis et du Canada.

M. Macdonnell (conservateur progressiste, de Greenwood) a fait de brefs commentaires sur la déclaration de M. Howe.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

Accession de la Grèce et de la Turquie

Le 29 décembre, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a présenté le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie signé par le Canada, à Londres, le 17 octobre 1951, et que la Chambre approuve ledit protocole.

Avant d'aborder l'objet même de la motion, M. Pearson a fait un bref exposé du travail accompli durant les quelques derniers mois par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord:

Le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a tenu, il y a environ un mois, à Rome, ce que je crois être sa huitième réunion. A cette occasion, il avait à résoudre certaines questions très importantes. Quelques-unes avaient été remises de la réunion tenue à Ottawa et d'autres étaient nouvelles. Voici les principaux problèmes que nous avons à résoudre à Rome. D'abord, nous avons examiné, mais d'une façon officieuse seulement, car il n'était pas terminé, le travail de la commission provisoire que le Conseil avait nommée à sa réunion d'Ottawa. Cette commission était chargée d'établir la proportion entre les exigences de la défense et les ressources que chaque membre du Conseil pouvait séparément affecter à cette défense, compte tenu des moyens politiques et financiers de chacun.

Ce travail de la commission provisoire du Conseil, dont le président est M. Harriman et qu'on appelle communément entreprise pour le partage du fardeau, n'était pas terminé, loin de là, quand nous nous sommes réunis à Rome. Nous n'avons pu nous en occuper. Depuis la réunion de Rome, toutefois, le comité d'exécution de ce comité des douze, qu'on appelle aussi communément « le comité des trois sages », a présenté un rapport sur la question au comité plénier des douze.

Le comité des douze s'est réuni l'autre jour à Paris afin d'étudier le rapport. Il se réunira de nouveau à Paris le 15 janvier pour faire de ce rapport un nouvel et dernier examen. La question sera alors déferée à la prochaine réunion du conseil de l'OTAN qui aura lieu au cours de février, à Lisbonne, au Portugal. Il ne serait guère opportun d'en dire davantage sur ce rapport. Il n'a pas encore été présenté de façon définitive aux gouvernements; et ces gouvernements n'ont encore pris aucune décision définitive à ce sujet.

Une autre question très importante, qui s'est posée à Rome et qui se posera de nouveau à Lisbonne, est celle de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale et des pays atlantiques. Cette question revêt la plus haute importance en ce qui a trait au maintien de la paix en Europe occidentale, mais c'est une question hérissée de difficultés mieux comprises, je suppose, en Europe qu'en Amérique du Nord. Les pays d'Europe en cause étudient en ce moment cette participation, et l'on espère la réaliser par la création d'une armée de défense européenne, qui ferait elle-même partie de la force unifiée du général Eisenhower qui est destinée à assurer, sous l'égide du Conseil de l'Atlantique, la défense de l'Europe occidentale. La formation de cette force de défense de l'Europe progresse, et nous espérons qu'à sa prochaine réunion le Conseil sera en mesure d'adopter, à cet égard, des décisions importantes et de longue portée.